

2023/.....

AFFICHÉ
LE 16.02.2023

Parafe

DELIBERATION N°347

OBJET : CONVENTION ANNUELLE 2023 RELATIVE AUX MISSIONS DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85.603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le décret n°87.602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la convention 2023 annuelle relative aux missions de médecine préventives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne ;

Considérant le contenu des missions de médecine préventive que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non de leur département. ;

Considérant l'accès libre et révoquant de la collectivité à ces missions de médecine préventive posant néanmoins un accord préalable valant approbation ;

Considérant la portée juridique de ce document qui est un préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations proposées en annexes.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'approuver la convention pour l'année 2023 relatives aux missions de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne ;

HABILITE Monsieur le maire ou l'Adjointe au maire déléguée à la gestion des Ressources Humaines, à signer ledit document cadre et ses avenants éventuels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

| | |
|---|-----|
| Conseillers en exercice : | 35 |
| Présents : | 20 |
| Absents : | 15* |
| Pouvoirs : | 11 |
| Votants : | 32 |
| Convoqués le : 31 janvier 2023 | |
| *Dont 2 élus arrivés en cours de séance | |

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le 8 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAIK, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA (démissionnaire).

| | | |
|--|---|-------------------------------|
| POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON | à | Monsieur Patrick VORDONIS |
| Madame Isabelle DUPUIT | à | Monsieur Ziain TADJINE |
| Madame Anne-Marie CADART | à | Madame Chantal BOURLON |
| Madame Espérance AUDINEAU | à | Madame Suzanne BARNET |
| Madame Indira GOKOUL | à | Madame Françoise MILLET |
| Monsieur Emmanuel CLEMENT | à | Madame Christine FLECK |
| Monsieur Patrick SEMBLA | à | Monsieur Jean-Claude DEBACKER |
| Madame Nathalie RUCHMANN | à | Monsieur Paulo SALGADO LOPES |
| Madame Virginie NOTTOLA | à | Madame Laëtitia DEVRIENDT |
| Madame Valérie BOURGUIGNON | à | Madame Béatrice LAINÉ |
| Monsieur Sylvain MONTAUSIER | à | Madame Aline PALOMARES |

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Il est à noter de la démission de Monsieur Jean-Jacques TSANGA, réceptionnée ce jour par les services municipaux.

* Il est à noter que Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales)

* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant le vote de la délibération n°2 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2022 – budget principal).